

Restauration scolaire

Chaque jour, plus de 900 repas sont servis dans les restaurants scolaires qui accueillent les enfants des écoles primaires pour le temps du repas. Ils sont confectionnés à la cuisine centrale, et sont acheminés dans les huit restaurants scolaires. La pause méridienne est un moment d'apprentissage du goût et de la vie collective. La Direction de l'Education s'attèle à mettre en place les meilleures conditions pour proposer des repas équilibrés et variés aux enfants qui fréquentent les restaurants scolaires.

Modalités d'inscription

Le service de la restauration scolaire n'est pas un service obligatoire.

Il est un service public dont les familles bénéficient à un coût largement supporté par la Collectivité.

Ce service est assuré dès le 1^{er} jour de la rentrée scolaire, pendant toutes les périodes scolaires (lundi-mardi-jeudi-vendredi).

La restauration scolaire est réservée aux enfants qui fréquentent l'école le matin et l'après-midi.

Pour les enfants de 2 à 3 ans, la Ville accepte leur inscription à la restauration scolaire si l'organisation familiale la rend primordiale. Cependant, il est à noter qu'une journée continue (8h30-16h30) entraîne une fatigue nuisible à leur développement. Le repas en milieu privé respecte davantage leur rythme.

Pour bénéficier de ce service, les parents ou représentants légaux doivent obligatoirement réserver à l'avance les repas de leur enfant soit à la semaine, soit au mois, soit au trimestre ou à l'année, via le [portail Famille \[1\]](#), munis d'un identifiant et mot de passe (rubrique : Inscription à la restauration scolaire). La mise en place de cet outil numérique a été réalisée afin d'offrir plus de facilité et de souplesse aux parents pour utiliser ce service tout en participant à la lutte contre le gâchis alimentaire. En effet, la gestion prévisionnelle des effectifs est un des enjeux majeurs pour la prévention du gaspillage alimentaire.

Quelle que soit la formule (jour/mois/trimestre/année) choisie, **les familles doivent effectuer impérativement leurs réservations ou leurs annulations via le [portail Famille \[1\]](#) dans le respect des délais suivants :**

- **Pour le repas du lundi midi : au plus tard le vendredi précédent à 9h30**
- **Pour le repas du mardi midi : au plus tard le lundi à 9h30**
- **Pour le repas du jeudi midi : au plus tard le mercredi à 9h30**
- **Pour le repas du vendredi midi : au plus tard le jeudi à 9h30**

Les familles n'ayant pas accès à internet peuvent s'adresser à la Direction de l'Education du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 par téléphone (03 28 23 59 68) pour réserver ou annuler dans les mêmes délais impartis.

En cas de non-inscription ou réservation effectuée en dehors des heures réglementaires citées ci-dessus (exemple : le matin même à l'école), l'enfant ne sera pas admis à la restauration scolaire. Les parents ou représentants légaux seront contactés le matin même pour récupérer leur enfant à 11h30. En cas d'impossibilité de remettre l'enfant à sa famille, un repas sera quand même servi à l'enfant. Mais **le tarif majoré** sera appliqué. Le prestataire se réserve le droit de fournir un repas de substitution par rapport au menu du jour.

Toutefois, il est impératif de remettre à la Direction de l'Education **la fiche sanitaire de liaison**

Restauration scolaire

Publié sur le site Gravelines (<https://www.ville-gravelines.fr>)

avant le 30 avril 2024 pour rendre effectif l'inscription en 2024/2025 ou au moment de l'inscription scolaire pour toute nouvelle inscription dans une école de Gravelines. Elle est téléchargeable ci-dessous ou dans le [portail Famille](#) [1] (rubrique : Mes documents).

Chaque année la famille réactualisera cette fiche même si leur enfant ne fréquente pas ce service. De plus, tout changement en cours d'année scolaire (situation professionnelle, familiale, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone fixe ou portable et régime alimentaire) doit être impérativement signalé à la Direction de l'Education. Certains renseignements peuvent être directement modifiés par la famille sur le [portail Famille](#) [1].

Ville de
GRAVELINES
Direction Éducation

Fiche sanitaire de liaison

Année scolaire : 2024 / 2025

n° famille

A compléter obligatoirement - même si l'enfant ne fréquente pas la restauration scolaire et à remettre à la Direction Éducation

POUR L'ENFANT :			
Nom / Prénoms :	_____		
Né(e) le :	____/____/____	à	_____
<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille			
Ecole (septembre 2024) :	_____	Classe :	_____

Représentants Légaux	
Représentant légal 1 :	Autorité parentale : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Nom :	_____ Prénom : _____
Adresse :	_____
Code Postal :	_____ Ville : _____
Tél. domicile :	_____ Tél. portable : _____
Tél. professionnel :	_____
Adresse mail :	_____@_____
Situation :	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Union Libre <input type="checkbox"/> PACS <input type="checkbox"/> Mariés <input type="checkbox"/> Séparé(e)* <input type="checkbox"/> Divorcé(e)*
Représentant légal 2 :	Autorité parentale : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Nom :	_____ Prénom : _____
Adresse :	_____
Code Postal :	_____ Ville : _____
Tél. domicile :	_____ Tél. portable : _____
Tél. professionnel :	_____
Adresse mail :	_____@_____
Autre représentant :	Autorité parentale : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Nom / Organisme :	_____
Adresse :	_____
Code Postal :	_____ Ville : _____
Adresse mail :	_____@_____ Tél. : _____
* Résidence principale de l'enfant : Représentant légal 1 <input type="checkbox"/> Représentant légal 2 <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>	

Si vous n'êtes pas joignable, indiquez les noms et n° téléphones d'une ou des personnes susceptibles de prendre en charge votre enfant :	
Nom : _____	Nom : _____
Prénom : _____	Prénom : _____
Lien de parenté : _____	Lien de parenté : _____
☎ _____ ① _____	☎ _____ ① _____

Poids : 418.73 Ko

[Téléchargement](#) [2]

Certains parents ou représentants légaux demandent des repas spéciaux au motif de traitements médicaux ou allergies alimentaires.

En cas d'allergie alimentaire, la réglementation en vigueur stipule qu'une ville n'a pas d'obligation d'accueil dans les restaurants scolaires.

Toutefois, par dérogation, et en cas d'allergie grave notifiée par un certificat médical d'un allergologue (document obligatoire), la procédure "**Projet d'Accueil Individualisé**" (P.A.I.) préconisée par le Ministère de l'Éducation Nationale pourra être instruite. La Commission P.A.I., basée à Lille, statuera sur la conduite à tenir. **Les parents ou représentants légaux doivent retirer le dossier « Projet d'Accueil individualisé » auprès de la Direction de l'école. Ils le complètent et remettent l'ensemble des documents à la Direction de l'école. L'inscription au service de la restauration scolaire ne sera effective qu'après la validation du P.A.I. par la Commission P.A.I.**

Dès la réception des documents validés, une valisette avec des contenants sera prêtée par la Direction de l'Éducation afin que les parents puissent fournir les repas quotidiens de l'enfant.

De la même façon, la famille doit alors effectuer les réservations ou annulations via le [portail Famille](#) [1].

En cas de modification du P.A.I., les documents doivent être transmis à la Direction de l'école ainsi qu'à la Direction de l'Éducation.

Un menu de remplacement est servi à l'enfant des familles qui auront signalé lors de l'inscription vouloir un repas sans porc ou sans viande ou végétarien pour celui-ci.

En cas de traitement médical occasionnel, le personnel municipal n'est pas habilité à donner des médicaments à votre enfant, même sur ordonnance médicale. Aucune dérogation à cette règle impérative ne sera accordée. En conséquence, si un enfant doit suivre un traitement médical particulier, il s'agit de signaler au médecin que l'enfant fréquente la restauration scolaire afin qu'il adapte sa prescription médicale.

La ville se réserve toutefois le droit de refuser l'inscription aux enfants ayant déjà fait preuve d'un comportement susceptible de constituer un danger pour eux-mêmes ou pour les autres, et ayant déjà fait l'objet d'une mesure de sanction disciplinaire.

Facturation, paiement et tarifs

La Direction de l'Éducation adresse aux familles tous les mois la facture dématérialisée (par mail) correspondant aux repas pris le mois précédent.

Tout repas commandé non annulé dans les délais est facturé :

- Les absences non justifiées seront toujours facturées.
- La 1^{ère} journée d'absence est toujours facturée au tarif en vigueur, puisque le repas est commandé au prestataire 24 heures à l'avance.
- Pour les absences prolongées, les repas non décommandés seront facturés au tarif majoré.

Seules absences entraînant une non-facturation :

- Exclusion de l'enfant de la restauration scolaire décidée par la Direction de l'Éducation
- Absence exceptionnelle de l'enseignant non remplacé sur son poste
- Raisons climatiques (tempête...)
- Arrêt total des services périscolaires (confinement national, incident industriel...)

En cas de séparation ou de divorce des parents, ces derniers doivent transmettre à la Direction de l'Éducation une attestation avec signature des deux parents et/ou un extrait du jugement précisant les modalités de garde de l'enfant. L'adresse de facturation est celle du parent chez lequel l'enfant a sa résidence principale.

Si une garde alternée de l'enfant est mise en place alors chacun des parents doit fournir, pour la facturation respective, le planning de garde précis au moment de l'inscription à la restauration scolaire. L'enregistrement de ce planning de garde est valable pour l'année scolaire et est automatiquement reconduit l'année suivante sauf en cas de signalement à la Direction de l'Education du changement de mode de répartition de la garde entre les parents.

Les parents ou représentants légaux s'acquittent du paiement de la prestation à réception de la facture et avant la date d'exigibilité au régisseur de la Direction de l'Education en mairie pendant les heures d'ouverture (8h30-12h / 13h30-17h) pour un paiement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de la "Régie cantine et études".

Mais au lieu de payer en espèces ou en chèque en se déplaçant en mairie, le [portail Famille](#) [1] (rubrique : Mes factures) permet un paiement en ligne ou de mettre en place un prélèvement automatique (1^{ère} demande ou changement de banque) en téléchargeant le mandat et le contrat (rubrique : Mes documents). Les documents dûment remplis, datés, signés et accompagnés d'un R.I.B. sont à déposer au Régisseur de la Direction de l'Education. Sinon la demande peut être effectuée directement auprès de ce dernier. Pour les familles qui ont déjà opté pour le prélèvement automatique, aucune démarche supplémentaire à faire.

Au-delà de la date limite de paiement notée sur la facture, un titre exécutoire émanant du Service de Gestion Comptable (SGC) de Dunkerque est adressé aux familles. Le règlement s'effectuera directement au SGC de Dunkerque.

La fixation des tarifs relève du Conseil Municipal. Consultez ceux-ci en détail ci-dessous :

TARIFS DES REPAS EN RESTAURATION SCOLAIRE

à compter du 1^{er} septembre 2024 suite à la décision municipale datée du 07/05/2024

	TARIFS DE BASE	TARIFS GRAVELINOIS
Repas enfant	4,10 €	1,99 €
Repas à partir du 2 ^{ème} enfant d'une même famille	4,10 €	1,78 €
Repas à partir du 3 ^{ème} enfant d'une même famille	4,10 €	1,67 €
Repas pour élèves bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé	1,53 €	0,74 €
Repas non décommandé pour les absences prolongées ou repas non réservé	6,26 €	6,08 €

Les tarifs sont fixés et réévalués à chaque année scolaire, en septembre ou en cours d'année.

Qualité des repas

Une commission des menus, composée de professionnels de la restauration, se réunit plusieurs fois dans l'année pour définir la grille des menus servis en restauration scolaire afin de veiller à l'équilibre nutritionnel de l'enfant.

La société de restauration privilégie les circuits courts et donc les produits locaux.

Par ailleurs, tout au long de l'année, des animations comme la semaine du goût, la fête des fruits et légumes frais, les produits des Hauts-de-France, rythment la grille des menus.

Consultez ici les menus :


Au menu


des restaurants scolaires

Gravelines

JANVIER 2025


LUNDI 6 
C'EST LA RENTRÉE !
 Raviolis aux légumes gratinés
 Petit fromage sous coque à la cire rouge 
 Galette à la frangipane

MARDI 7
 Carottes râpées
 Colin d'Alaska pané sauce blanche, chou-fleur et pommes de terre 
 Mousse au chocolat


JEUDI 9
 Macédoine de légumes
 Jambon sauce tomate avec cornichons et gratin de pommes de terre au fromage à raclette
 Banane 

VENREDI 10
 Tortellinis à la ricotta et épinards sauce tomate
 Fromage frais 
 Yaourt aux mûres 


LUNDI 13 
 Betteraves sauce blanche
 Boulettes végétales sauce tomate, semoule et ratatouille
 Yaourt aux fruits mixés

MARDI 14
 Sauté de veau aux petits légumes et riz pilaf
 Edam 
 Crème dessert au caramel 


JEUDI 16
 Céleri rémoulade
 Cordon bleu de volaille, coquillettes et ketchup
 Beignet au chocolat

VENREDI 17
 Pavé de hoki sauce hollandaise et purée de pommes de terre et de pois cassés
 Carré de l'Est
 Pomme 

LUNDI 20
 Salami
 Emincé de poulet  à la normande et riz pilaf 
 Crème dessert au spéculoos 



MARDI 21 
 Croustillant fromage, haricots verts  sauce tomate et torsades
 Camembert 
 Yaourt nature avec sucre

JEUDI 23
MENU LA SAVOIE
 Salade verte vinaigrette et croûtons
 Gratin savoyard (jambon/pommes de terre/fromage)
 Compote de pommes et biscuit

VENREDI 24
 Filet de poisson pané, quartier de citron et boulghour aux petits légumes
 Emmental 
 Donut


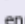
LUNDI 27
 Pâté de campagne
 Paupiette de veau sauce tex-mex, pommes de terre et bâtonnière de légumes
 Orange



MARDI 28
 Fish and chips sauce tartare
 Riz  aux petits pois
 Fromage frais ail et fines herbes
 Yaourt aux abricots 

JEUDI 30 
 Couscous végétarien (boulettes végétales/semoule/légumes)
 Brie 
 Flan nappé au caramel


VENREDI 31
LA CHANDELEUR
 Coleslaw
 Sausisse sauce brune et purée de pommes de terre et de brocolis
 Crêpe au sucre


FÉVRIER 2025

LUNDI 3 
 Omelette sauce façon basquaise, bâtonnière de légumes et pâtes
 Fromage fondu enrichi en calcium 
 Petit-suisse aromatisé

MARDI 4
 Œuf dur mayonnaise
 Rôti de porc  sauce aux oignons, lentilles aux carottes et pommes de terre
 Yaourt à l'ananas 

JEUDI 6
NOUVEL AN CHINOIS
 Nem de dinde
 Poulet  au caramel et riz cantonais
 Salade de fruits exotiques

VENREDI 7
 Filet de hoki sauce au citron, épinards sauce blanche et pommes de terre
 Gouda 
 Cake marbré au chocolat

NOS LABELS  Local /  Circuit court  Issu de l'Agriculture Biologique

Afin de répondre au règlement (UE) n°1169/2011 (INCO), nous vous informons que les repas servis sont susceptibles de contenir un ou plusieurs allergènes majeurs (céréales contenant du gluten, fruits à coques, crustacés, céleri, œufs, moutarde, poissons, soja, lait, anhydride sulfureux et sulfites, graines de sésame, lupin, arachides et mollusques).

* Menus non contractuels, variations possibles des approvisionnements.

Retrouvez tous les menus servis en restauration scolaire sur www.ville-gravelines.fr (Accès rapide / Menus actuels)

Restauration scolaire

Publié sur le site Gravelines (<https://www.ville-gravelines.fr>)

Poids : 495.85 Ko

[Téléchargement](#) [3]

Au menu

des restaurants scolaires



FÉVRIER 2025

LUNDI 24

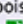

Raviolis
et emmental râpé 
Brie
Gaufre liégeoise 

MARDI 25





Carottes râpées
Tarte au fromage
et salade verte vinaigrette
Fromage blanc sucré
avec un spéculoos

JEUDI 27

Concombres à la sauce
bulgare
Filet de poisson sauce curry-
coco, riz  et petits pois à
l'ail
Banane 

VENDREDI 28

Emincé de volaille façon
kebab sauce blanche,
potatoes et haricots verts
Fromage frais 
Yaourt à la mangue 

NOS LABELS  Local /  Circuit court  Issu de l'Agriculture Biologique

Afin de répondre au règlement (UE) n°1169/2011 (INCO), nous vous informons que les repas servis sont susceptibles de contenir un ou plusieurs allergènes majeurs (céréales contenant du gluten, fruits à coques, crustacés, céleri, œufs, moutarde, poissons, soja, lait, anhydride sulfureux et sulfites, graines de sésame, lupin, arachides et mollusques).

* Menus non contractuels, variations possibles des approvisionnements.

Retrouvez tous les menus servis en restauration scolaire sur www.ville-gravelines.fr (Accès rapide / Menus cantine)

Poids : 283 Ko

[Téléchargement](#) [4]

Au menu

des restaurants scolaires

MARS 2025



<p>LUNDI 3 </p> <p>Betteraves rouges sauce blanche</p> <p>Omelette et frites mayonnaise</p> <p>Petits-suisses aromatisés</p>	<p>MARDI 4</p> <p>Carbonade flamande et pommes de terre sautées</p> <p>Edam </p> <p>Crème dessert à la vanille </p>	<p>JEUDI 6</p> <p>Terrine de campagne </p> <p>Tranche de jambon </p> <p>pommes de terre à la vapeur et fondue d'endives</p> <p>Beignet aux pommes</p>	<p>VENDREDI 7</p> <p>Pâtes au saumon et à la crème</p> <p>Emmental </p> <p>Poire </p>
<p>LUNDI 10</p> <p>Coleslaw</p> <p>Filet de poulet à l'orientale, ratatouille </p> et semoule <p>Crème dessert au spéculoos </p>	<p>MARDI 11</p> <p>Saucisse de Strasbourg et garniture cassoulet (haricots blancs à la tomate et pommes de terre)</p> <p>Petit fromage sous coque à la cire rouge </p> <p>Abricot au sirop</p>	<p>JEUDI 13 </p> <p>Mafé de légumes et riz </p> <p>Camembert </p> <p>Yaourt nature </p> et sucre	<p>VENDREDI 14</p> <p>Macédoine de légumes</p> <p>Rôti de dinde sauce tomate, coquillettes et poêlée de champignons</p> <p>Donut</p>
<p>LUNDI 17</p> <p>Rôti de porc </p> sauce moutarde, purée de pommes de terre et petits pois carottes <p>Fromage frais ail et fines herbes</p> <p>Flan nappé au caramel</p>	<p>MARDI 18</p> <p>Salade de tomates</p> <p>Emincé de volaille </p> sauce tandoori, boulghour et brunoise de légumes <p>Yaourt aux abricots </p>	<p>JEUDI 20</p> <p>Lasagnes à la bolognaise et salade verte</p> <p>Coulommiers </p> <p>Une tranche de barre bretonne pur beurre</p>	<p>VEND. 21 </p> <p>Œuf dur mayonnaise</p> <p>Tartiflette végétarienne et salade verte</p> <p>Pomme </p>
<p>LUNDI 24 </p> <p>Couscous (légumes/semoule/boulettes végétales)</p> <p>Fromage fondu enrichi en calcium </p> <p>Mousse au chocolat</p>	<p>MARDI 25</p> <p>Céleri rémoulade</p> <p>Bœuf </p> aux carottes et pâtes <p>Yaourt aux fruits rouges </p>	<p>JEUDI 27</p> <p>Tranche de roulade </p> <p>Saucisse de Toulouse sauce aux oignons et purée de pois cassés</p> <p>Eclair à la vanille</p>	<p>VENDREDI 28</p> <p>Paëlla de la mer</p> <p>Gouda </p> <p>Kiwi </p>
<p>LUNDI 31 </p> <p>Lasagnes aux légumes grillés (courgettes/poivrons/oignons)</p> <p>Fromage fondu</p> <p>Petit-suisse nature </p>	<p>MARDI 1^{ER}</p> <p>Chou-fleur sauce cocktail</p> <p>Tajine de poulet, semoule et ratatouille </p> <p>Yaourt à l'ananas </p>	<p>JEUDI 3</p> <p>Salade composée</p> <p>Cheeseburger et pommes ketchup</p> <p>Compote de pommes </p>	<p>VENDREDI 4</p> <p>Hoki pané sauce tartare, riz </p> et épinards à la crème <p>Mimolette</p> <p>Orange</p>

NOS LABELS  Local / Circuit court  Issu de l'Agriculture Biologique

Afin de répondre au règlement (UE) n°1169/2011 (INCO), nous vous informons que les repas servis sont susceptibles de contenir un ou plusieurs allergènes majeurs (céréales contenant du gluten, fruits à coques, crustacés, céleri, œufs, moutarde, poissons, soja, lait, anhydride sulfureux et sulfites, graines de sésame, lupin, arachides et mollusques).

* Menus non contractuels, variations possibles des approvisionnements.

Retrouvez tous les menus servis en restauration scolaire sur www.ville-gravelines.fr (Accès rapide / Menus cantine)

Poids : 528.54 Ko

[Téléchargement](#) [5]

RÈGLEMENT

La restauration scolaire est l'un des temps périscolaires. L'inscription de l'enfant à ce service implique l'acceptation du règlement rattaché à celui-ci.

Il est téléchargeable ci-dessous ou dans le [portail Famille](#) [1] (rubrique : Mes documents).

Il entre en vigueur dès la publication de celui-ci. Le Maire, ses représentants ainsi que les services compétents sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent règlement.



Direction de l'Éducation

☎ 03.28.23.59.24

☎ 03.28.23.59.68 (Restauration / Régisseur)

directioneducation@ville-gravelines.fr

Le règlement



Les temps périscolaires, des temps de qualité



Poids : 1.21 Mo

[Téléchargement](#) [6]

SERVICE D'ACCUEIL

En cas de mouvement de grève du personnel de la restauration, si l'encadrement est suffisant pour assurer la sécurité de l'accueil, **un service d'accueil des enfants sera proposé aux familles étant dans l'impossibilité de récupérer leur(s) enfant(s)**.

Les enfants seront alors **accueillis avec un pique-nique fourni par les familles**. Les parents dont les enfants ont un P.A.I. devront obligatoirement fournir un repas froid équivalent à un pique-nique.

La famille assume la responsabilité pleine et entière de la fourniture du pique-nique (composants, couverts, conditionnement et contenants mis **en sac isotherme avec pain de glace** nécessaire au transport et au stockage de l'ensemble) qui devra pouvoir être conservé à température ambiante même en cas de forte chaleur.

Dans cette situation, les familles sont informées par email par la Direction de l'Education ainsi que par le Facebook de la Ville.

Pour information, en cas de mouvement de grève des personnels de l'Education Nationale, et selon le taux de grévistes un service minimum d'accueil obligatoire sera mis en place par la Ville, comme le prescrit la loi, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 au sein d'une ou des Maisons de quartier.

La ville se réserve toutefois le droit de refuser l'inscription aux enfants ayant déjà fait preuve d'un comportement susceptible de constituer un danger pour eux-mêmes ou pour les autres, et ayant déjà fait l'objet d'une mesure de sanction disciplinaire.

Activités pendant la pause méridienne

Outre le repas, la pause méridienne doit permettre la coupure, la détente, le loisir et le jeu entre deux longues séquences scolaires où des apprentissages vont nécessiter des efforts et concentration. L'organisme de l'enfant n'échappe pas au besoin de récupération. Aussi, diverses activités gratuites leur sont-elles proposées avant ou après le repas : des activités manuelles diversifiées, des jeux de société, des jeux d'extérieur, des jeux sportifs, des lectures d'histoires...

Décoration des restaurants scolaires

Les ateliers d'activités manuelles proposés pendant la pause méridienne permettent aux enfants de décorer les restaurants scolaires avec leurs réalisations individuelles ou collectives.



biodiversite_af2_2.jpg



reve_de_gourmandise_lam_2.jpg



reve_de_gourmandise_lam_1.jpg

Contact

Direction de l'Education

Restauration scolaire

Publié sur le site Gravelines (<https://www.ville-gravelines.fr>)

Tél : 03 28 23 59 24

Mail : directioneducation@ville-gravelines.fr [7]

URL de la source (modifié le 03/02/2025 - 16:58): <https://www.ville-gravelines.fr/vivre-gravelines/petite-enfance-enfance-education-jeunesse/restauration-scolaire>

Liens

[1] <https://gravelines.portail-familles.com/gravelines/index.html>

[2] https://www.ville-gravelines.fr/sites/default/files/atoms/files/fiche_sanitaire_2024_2025.pdf

[3] <https://www.ville-gravelines.fr/sites/default/files/atoms/files/menujanvierfevrier25.pdf>

[4] <https://www.ville-gravelines.fr/sites/default/files/atoms/files/menufevrier25.pdf>

[5] <https://www.ville-gravelines.fr/sites/default/files/atoms/files/numars25.pdf>

[6] https://www.ville-gravelines.fr/sites/default/files/atoms/files/reglement_des_temps_periscolaires_janvier_2025.pdf

[7] <mailto:directioneducation@ville-gravelines.fr>